



**ONU HABITAT Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
12 janvier 2023

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2023**

Nairobi, 28 et 29 mars 2023

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour
et du plan de travail de la première session de 2023**

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la session

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a tenu sa deuxième session de 2022 sous une forme hybride du 21 au 23 novembre 2022. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de cette session fait l'objet du document HSP/EB.2022/21, tandis que les décisions adoptées par le Conseil lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2022/22.
2. À sa deuxième session de 2022, le Conseil exécutif a adopté la décision 2022/7, dans laquelle il est convenu que sa première session de 2023 se tiendrait le mardi 28 mars et le mercredi 29 mars 2023, et que le Bureau examinerait l'ordre du jour provisoire de la première session de 2023, qui serait mis à disposition en temps voulu.
3. L'ordre du jour provisoire, tel qu'examiné et recommandé par le Bureau à sa réunion du 9 décembre 2022, fait l'objet du document HSP/EB.2023/1.
4. La composition du Conseil exécutif à compter du 31 mai 2019 peut être consultée sur le site Web d'ONU-Habitat¹, tandis que la répartition géographique des membres du Bureau pour la période 2022–2023 se présente comme suit :

Président(e) :	Brésil (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
Vice-Président(e)s :	Kenya (États d'Afrique)
	Pakistan (États d'Asie et du Pacifique)
	Pologne (États d'Europe orientale)
Rapporteur(se) :	France (États d'Europe occidentale et autres États)

5. Au titre du point 1 de l'ordre du jour provisoire, le Président déclarera ouverte la première session de 2023 du Conseil exécutif et décrira le déroulement de la session.

Action : ouverture de la session par le Président du Conseil exécutif.

* HSP/EB.2023/1.

¹ https://unhabitat.org/sites/default/files/2021/08/1-membership_of_the_executive_board_un-habitat_assembly.pdf.

Point 2

Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2023

6. Le Président informera les participants que le Bureau a recommandé que la session se tienne sous une forme hybride avec des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de l'évolution de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

7. Le Président proposera que le Conseil exécutif travaille environ six heures par jour, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, en bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU.

8. Au titre de ce sous-point, le Conseil exécutif examinera et adoptera son ordre du jour pour la session et décidera de l'organisation de ses travaux.

9. Le calendrier et l'organisation des travaux proposés figurent dans l'annexe I du présent document, tandis que l'ordre du jour provisoire fait l'objet du document HSP/EB.2023/1.

Action : exposé sur les questions d'organisation, y compris celles liées aux services d'interprétation, et adoption de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail de la première session de 2023.

Documents

Ordre du jour provisoire (HSP/EB.2023/1)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2023/1/Add.1)

Liste des documents de la première session de 2023 du Conseil exécutif (HSP/EB.2023/INF/1)

b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2022

10. Au titre de ce sous-point, sur recommandation du Rapporteur, le Conseil exécutif sera invité à adopter le rapport du Conseil sur les travaux de sa deuxième session de 2022, tenue du 21 au 23 novembre 2022. Le rapport sur les travaux de cette session fait l'objet du document HSP/EB.2022/21, et les décisions adoptées lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2022/22.

Action : adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2022.

Documents

Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa deuxième session de 2022 (HSP/EB.2022/21)

Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2022 (HSP/EB.2022/22)

Point 3

Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif

11. Au paragraphe 5 de sa décision 1/3, l'Assemblée d'ONU-Habitat a décidé, à titre exceptionnel, de charger le Conseil exécutif de poursuivre les discussions sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes d'ONU-Habitat, et de les achever dès que possible, comme l'a demandé le Conseil d'administration d'ONU-Habitat dans sa résolution 26/7, en vue de sa mise en œuvre provisoire sur la base d'un consensus, et de lui transmettre le projet de politique, pour examen et adoption éventuelle à sa deuxième session. Par conséquent, le président du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes, créé par le Conseil exécutif au paragraphe 5 de sa décision 2019/3, tiendra le Conseil au courant des progrès réalisés dans l'élaboration du projet de politique d'association des parties prenantes.

12. Conformément au paragraphe 7 de la décision 2019/2 du Conseil exécutif, portant création du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, le président de ce groupe fera rapport sur les travaux de ce dernier.

Action : exposés des président(e)s des groupes de travail spéciaux et recommandations formulées par le Conseil exécutif sur la base des exposés. Examen du projet de politique d'association des parties prenantes par l'Assemblée d'ONU-Habitat, laquelle pourra émettre des recommandations à ce sujet.

Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 7 du projet de décision 2023/[A], ainsi que les paragraphes 2, 3 et 4 du projet de décision 2023/[C], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.

Document

Projet de politique d'association des parties prenantes (HSP/EB.2023/INF/2)

Point 4

Situation financière d'ONU-Habitat, dont un point sur les réserves financières et le dispositif de modulation des ressources actualisé pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

13. Au titre de ce point, le secrétariat présentera le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2022, conformément au paragraphe 5 de la décision 2019/4. Le secrétariat fera également le point sur les réserves financières et sur un dispositif actualisé pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

14. La Directrice exécutive présentera un exposé au Conseil exécutif en vue de l'examen de la situation financière d'ONU-Habitat, ainsi que des informations à jour sur les réserves financières et un dispositif actualisé pour le budget général de la Fondation.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur les questions financières, les réserves financières et un dispositif actualisé pour le budget général de la Fondation, et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 1, 2 et 3 du projet de décision 2023/[A], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2022 (HSP/EB.2023/2)

Rapport de la Directrice exécutive sur le dispositif de modulation des ressources pour le budget général de la Fondation (HSP/EB.2023/2/Add.1)

Point 5

Exposé sur la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

15. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé sur l'état d'avancement des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui se tiendra du 5 au 9 juin 2023 au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi, sur le thème « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales ».

Action : exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 5 et 6 du projet de décision 2023/[B], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.

Documents

Rapport de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa première session (Nairobi, 27–31 mai 2019) (A/74/8)

Notification de la Directrice exécutive en vue de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

Point 6

Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial

16. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera au Conseil exécutif un exposé sur l'état d'avancement des préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra au Caire en 2024.

Action : exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 7 du projet de décision 2023/[B], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.

Document

Rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement des préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2023/3)

Point 7

Conclusions de l'étude du risque réputationnel associé à la Fondation pour des établissements humains durables et tour d'horizon des accords relatifs aux contributions préaffectées du secteur privé

17. Au titre de ce point, conformément au paragraphe 21 de la décision 2022/5, le secrétariat présentera les rapports de la Directrice exécutive sur l'étude du risque pour la réputation d'ONU-Habitat associé à la Fondation pour des établissements humains durables, et sur le tour d'horizon des accords relatifs aux contributions préaffectées du secteur privé.

18. La Directrice exécutive présentera un exposé au Conseil exécutif en vue de l'examen de l'étude du risque réputationnel associé à la Fondation pour des établissements humains durables et du tour d'horizon des accords relatifs aux contributions préaffectées du secteur privé.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur l'étude du risque réputationnel associé à la Fondation pour des établissements humains durables et sur le tour d'horizon des accords relatifs aux contributions préaffectées du secteur privé. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 5 et 6 du projet de décision 2023/[A], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur l'étude du risque réputationnel associé à la Fondation pour des établissements humains durables (HSP/EB.2023/INF/3)

Rapport de la Directrice exécutive sur le tour d'horizon des accords relatifs aux contributions préaffectées du secteur privé (HSP/EB.2023/INF/4)

Point 8

Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique

19. Au titre de ce point, conformément au paragraphe 6 b) de la décision 2019/4 et au paragraphe 15 de la décision 2022/6, la Directrice exécutive présentera un exposé sur l'opportunité de l'élaboration du modèle de certification des villes relative aux objectifs de développement durable et sur les avantages qu'il pourrait offrir

Action : exposé de la Directrice exécutive sur l'opportunité de l'élaboration du modèle de certification des villes relative aux objectifs de développement durable et sur les avantages qu'il pourrait offrir. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 1, 2, 3 et 4 du projet de décision 2023/[B], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.

Document

Rapport de la Directrice exécutive sur l'opportunité de l'élaboration d'une certification des villes relative aux objectifs de développement durable et sur les avantages que cette certification pourrait offrir (HSP/EB.2023/4)

Point 9**Rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail**

20. Au titre de ce point, conformément au paragraphe 4 e) de la décision 2019/4, le secrétariat présentera le rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail, dans lequel figure des informations sur les plaintes, les enquêtes et les mesures prises par ONU-Habitat, ainsi que sur les tendances dans ces domaines.

Action : exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 4 du projet de décision 2023/[A], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.

Document

Rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail (HSP/EB.2023/5)

Point 10**Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2023**

21. Au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter les projets de décision et les textes issus de sa première session de 2023.

22. Le Conseil exécutif adoptera également l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session de 2023 et décidera de la date de cette session dans les textes issus de sa première session de 2023.

Action : examen et adoption éventuelle par le Conseil exécutif des textes et décisions issus de sa première session de 2023, notamment l'adoption éventuelle de la date et de l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session de 2023. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 6 et 7 du projet de décision 2023/[C], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.

Document

Projets de décision de session qui seront recommandés par le Bureau et les États Membres, notamment sur la date et l'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif, en complément de l'annexe II du présent document (laquelle sera disponible sous la forme d'un document de séance)

Point 11**Questions diverses**

23. Au titre de ce point, le Conseil exécutif examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.

Point 12**Clôture de la session**

24. Il est prévu que le Conseil exécutif achève les travaux de sa première session de 2023 le mercredi 29 mars 2023 à 17 heures.

Annexe I

**Proposition d'organisation des travaux et de calendrier
pour la première session de 2023 du Conseil exécutif,
le 28 et 29 mars 2023**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure¹</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mardi 28 mars 2023	9 heures	Ouverture de la session. Questions d'organisation : Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2023. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2022. Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif. Situation financière d'ONU-Habitat, dont un point sur les réserves financières et le dispositif de modulation des ressources actualisé pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.
	14 heures	Exposé sur la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial. Conclusions de l'étude du risque réputationnel associé à la Fondation pour des établissements humains durables et tour d'horizon des accords relatifs aux contributions préaffectées du secteur privé. Consultations informelles sur les projets de décision.
Mercredi 29 mars 2023	9 heures	Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique. Consultations informelles sur les projets de décision.
	14 heures	Rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2023. Questions diverses. Clôture de la session.

¹ Tous les horaires indiqués correspondent à l'heure de Nairobi (UTC+3).

Annexe II

Projet de contributions techniques du secrétariat aux projets de textes issus de la session pour examen par le Conseil exécutif à sa première session de 2023

Projet de décision 2023/[A] : Situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, point sur les réserves financières et le dispositif de modulation des ressources actualisé pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, étude du risque associé à la Fondation pour des établissements humains durables et tour d'horizon des accords relatifs aux contributions préaffectées du secteur privé

a) Situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Le Conseil exécutif

1. [Prend note] du rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2022¹ ;
2. [Prend note] du rapport de la Directrice exécutive sur le dispositif de modulation des ressources pour le budget général de la Fondation², qui peut évoluer sans toutefois dépasser 12 millions de dollars, [et prie] la Directrice exécutive de faire rapport sur le dispositif de modulation à la première session du Conseil exécutif de 2024 ;
3. [Prend note] du point de la Directrice exécutive sur les réserves financières du budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains [et décide de mieux définir l'affectation des réserves financières, de sorte qu'elles ...] ;
4. [Se félicite] du rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail³ ;

b) Étude du risque associé à la Fondation pour des établissements humains durables et tour d'horizon des accords relatifs aux contributions préaffectées du secteur privé

5. [Rappelle] le paragraphe 21 de la décision 2022/5, [prend note de] l'étude du risque associé à la Fondation pour des établissements humains durables⁴ et du tour d'horizon des accords relatifs aux contributions préaffectées du secteur privé⁵, [recommande] à la Directrice exécutive, au nom du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, de conclure avec la Fondation pour des établissements humains durables un accord relatif aux contributions, et [réitère] sa demande à l'effet que la Directrice exécutive présente une évaluation des risques avant de conclure tout accord relatif aux contributions non préaffectées du secteur privé.
6. [Prie] la Directrice exécutive de suivre l'application des mesures d'atténuation des risques recommandées après l'évaluation de la Fondation pour des établissements humains durables.

¹ HSP/EB.2023/2.

² HSP/EB.2023/2/Add.1.

³ HSP/EB.2023/5.

⁴ HSP/EB.2023/INF/3.

⁵ HSP/EB.2023/INF/4.

c) **Préparation du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024**

7. [Rappelle] le paragraphe 16 de la décision 2022/5, [prie] le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives de poursuivre ses discussions sur le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024, et [prie] la Directrice exécutive d'établir la version définitive du projet de programme de travail et de budget pour 2024 en tenant compte des observations du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de présenter ce programme de travail et budget au Conseil exécutif pour qu'il les examine de manière plus approfondie à sa troisième session de 2023.

Projet de décision 2023/[B] : Activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique

a) **Activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

Le Conseil exécutif

1. *Se félicite* du rapport de la Directrice exécutive sur l'opportunité de l'élaboration d'une certification des villes relative aux objectifs de développement durable et sur les avantages que cette certification pourrait offrir⁶ ;
2. *Prie* la Directrice exécutive de se mettre en relation avec des entités des Nations Unies, des autorités nationales et locales, le milieu universitaire, la société civile et le secteur privé afin d'examiner et de développer davantage le modèle de certification des villes relative aux objectifs de développement durable et ses modalités de mise en œuvre, et de l'appliquer conjointement ;
3. *Prie également* la Directrice exécutive d'associer la coalition Local2030 au processus visant à développer davantage le concept de certification des villes relative aux objectifs de développement durable et d'envisager la possibilité d'intégrer la certification dans les travaux de la coalition ;
4. *Prie en outre* la Directrice exécutive d'élaborer le modèle d'activité et la stratégie de financement de la certification des villes relative aux objectifs de développement durable et de trouver des sources de financement.

b) **Préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

5. [Accueille favorablement] la mise à jour de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains qui se tiendra du 5 au 9 juin 2023 ;
6. [Prend note] du thème de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, à savoir « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales », qui a été proposé par la Directrice exécutive et adopté par les États Membres comme suite à des consultations informelles menées par le président du Comité des représentants permanents, sur recommandation conjointe des bureaux des organes directeurs, et [souscrit] à ce thème.

c) **Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial**

7. [Accueille favorablement] le rapport de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial⁷ et [prie] la Directrice exécutive de tenir les États Membres informés des préparatifs de cette session.

⁶ HSP/EB.2023/4.

⁷ HSP/EB.2023/3.

Projet de décision 2023/[C] : Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2023

Le Conseil exécutif

a) **Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail**

8. [Adopte] le rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa deuxième session de 2022⁸ ;

9. [Prend note] de l'exposé du président du groupe de travail sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives sur les travaux du groupe ;

10. [Prend note] de l'exposé du président du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes sur les travaux du groupe, et du rapport du groupe sur le projet de politique d'association des parties prenantes⁹ ;

11. [Rappelle] le paragraphe 5 de la décision 1/3 adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat et [recommande] que l'Assemblée d'ONU-Habitat examine le projet de politique d'association des parties prenantes à sa deuxième session¹⁰ ;

b) **Méthodes de travail du Conseil exécutif visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des sessions du Conseil exécutif**

12. [Prend note] des résultats de l'enquête menée par le secrétariat après la deuxième session du Conseil exécutif de 2022 pour évaluer l'efficacité de cette session afin d'améliorer le déroulement et les résultats des futures sessions¹¹ ;

c) **Date et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2023**

13. [Décide] que la deuxième session du Conseil exécutif de 2023 se tiendra le jeudi 8 juin 2023 en marge de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, sans toutefois se dérouler en même temps qu'une séance plénière de l'Assemblée ;

14. [Décide également] que l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Conseil exécutif de 2023 sera le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Examen de la date et de l'ordre du jour provisoire de la troisième session du Conseil exécutif de 2023.
4. Questions diverses.
5. Clôture de la session.

⁸ HSP/EB.2022/21.

⁹ HSP/EB.2023/INF/2.

¹⁰ Ibid.

¹¹ HSP/EB.2023/INF/5.